

# Méthodes pour le suivi et l'évaluation des stratégies locales de gestion des risques d'inondation

septembre 2020



Ce document a été réalisé par le Cerema Sud-Ouest à la demande de la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de la Transition Écologique.

Il ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans autorisation expresse de : Cerema Sud-Ouest, Département Laboratoire de Bordeaux, Groupe Eau, Risques, Environnement.

### **Résumé de l'étude**

L'application de la directive « Inondation » dans les territoires s'est traduite par l'élaboration de Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Leur mise en œuvre se déroule sur un cycle de 6 ans à l'issue duquel les stratégies entreront en révision.

À partir d'une analyse des dispositifs de suivi et d'évaluation d'une sélection de stratégies, en particulier en Nouvelle-Aquitaine, l'étude présente des propositions méthodologiques pour la phase de mise en œuvre des stratégies.

### **Contributeurs**

Rédacteurs :

- Adeline MARTEAU (Cerema Sud-Ouest)
- Perrine VERMEERSCH (Cerema Sud-Ouest)

Relecteurs :

- Bernard Héry (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- Stéphane LEMESLE (EPTB Charente)
- Céline PERHERIN (Cerema Eau, mer et fleuves)

### **Crédits photos**

Berges de Seine, inondées par les eaux de la Seine, 02/06/2016

© Sylvain Giguët – Terra

## Table des matières

<b>Préambule.....</b>	<b>6</b>
<b>1 - Contexte de définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation.....</b>	<b>7</b>
<b>1.1 - Les documents de planification de la gestion des risques d'inondation..</b>	<b>7</b>
1.1.1 - Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation.....	7
1.1.2 - Plan de gestion des risques d'inondation.....	7
1.1.3 - Stratégie locale de gestion des risques d'inondation.....	8
<b>1.2 - Les interactions entre les stratégies et les démarches locales existantes</b>	<b>9</b>
1.2.1 - Programme d'actions de prévention des inondations.....	9
1.2.2 - Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.....	10
<b>1.3 - L'Observatoire National des Risques Naturels.....</b>	<b>11</b>
<b>2 - Analyse d'une sélection de stratégies locales.....</b>	<b>12</b>
<b>3 - Cahier de propositions.....</b>	<b>14</b>
<b>3.1 - La gouvernance.....</b>	<b>14</b>
3.1.1 - Instances de concertation.....	14
3.1.2 - Processus d'animation et de coordination.....	17
<b>3.2 - Le suivi et l'évaluation.....</b>	<b>19</b>
3.2.1 - Dispositif de suivi.....	19
3.2.2 - Dispositif d'évaluation.....	20
<b>Conclusion.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 1 : Indicateurs de la SNGRI.....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 2 : Indicateurs des PGRI.....</b>	<b>27</b>
<b>Annexe 3 : Indicateurs de l'ONRN.....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 4 : Tableau d'analyse de quelques stratégies locales</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 5 : Proposition d'indicateurs.....</b>	<b>37</b>

## Index des illustrations

Illustration 1 : Communes en aval de Paris inondées par les eaux de la Seine, 02/06/2016, © Sylvain Giguet – Terra.....	6
Illustration 2 : Document de la SNGRI.....	7
Illustration 3 : Processus itératif d'évaluation d'une SLGRI.....	20
Illustration 4 : Fiche « indicateur » servant à l'évaluation de la SLGRI de Dax - Extrait de la note méthodologique de novembre 2017 [4].....	23
Illustration 5 : Cartographie de l'état de la vulnérabilité du bassin versant de la Lys - Indice communal de vulnérabilité calculé d'après huit indicateurs, état initial (juin 2018) [4].....	24

## Index des tableaux

Tableau 1 – Exemples d'activités confiées aux différentes instances.....	16
Tableau 2 – Composition des instances de suivi.....	17
Tableau 3 – Fréquence des réunions des instances de suivi.....	18
Tableau 4 – Intervalles d'avancement (code couleur).....	22
Tableau 5 – Exemple de tableau pouvant servir à l'évaluation d'une stratégie locale.....	23
Tableau 6 – Indicateurs de la SNGRI.....	26
Tableau 7 – État des lieux des indicateurs proposés au sein des PGRI.....	30
Tableau 8 – Indicateurs de l'ONRN relatifs à l'évaluation des risques d'inondation.....	31
Tableau 9 – Analyse de stratégies locales de gestion des risques d'inondation.....	36
Tableau 10 – Propositions d'indicateurs.....	38

## Table des sigles et acronymes

<b><i>Sigle, Acronyme</i></b>	<b><i>Définition</i></b>
Cerema	Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CIB	Comité Inondation de Bassin
CLE	Commission Locale de l'Eau
CMI	Commission Mixte Inondation
DGPR	Direction Générale de la Prévention des Risques
DI	Directive Inondation
DDT(M)	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
EAIP	Enveloppes Approchées d'Inondations Potentielles
EPRI	Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation
EPTB	Établissement Public Territorial de Bassin
ERP	Établissement Recevant du Public
FPRNM	Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ONRN	Observatoire National des Risques Naturels
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
SNGRI	Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
TRI	Territoire à Risque Important d'inondation

## Préambule

Le cycle d'application de la directive « inondation » 2011-2016 correspondait au premier exercice d'élaboration des différents documents de la politique renouvelée de gestion des risques d'inondation en France. Après la définition de la SNGRI (2014) ainsi que des PGRI dans les différents bassins hydrographiques (2015), la plupart des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) ont été élaborées. Avec le second cycle, certaines entreront en révision et des nouvelles seront élaborées.

Le suivi et de l'évaluation des stratégies, après leur approbation, nécessitent d'être approfondis compte tenu des remarques récurrentes des comités inondation de bassin. En effet, ceux-ci regrettent l'absence de dispositifs de suivi et d'évaluation clairement définis qui contribuent pourtant à la démarche d'amélioration continue promue par la directive « inondation ».

Le suivi régulier de l'avancement des travaux, notamment au moyen d'**indicateurs**, ainsi que l'**organisation d'une gouvernance adaptée** sont les points clés de réussite. Ils constituent une **aide au portage et à la décision** permettant de faire vivre la stratégie pendant 6 ans et de préparer sa révision.



Illustration 1 : Communes en aval de Paris inondées par les eaux de la Seine, 02/06/2016, © Sylvain Giguët – Terra

# 1 - Contexte de définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation

## 1.1 - Les documents de planification de la gestion des risques d'inondation

À chaque niveau de déclinaison de la directive « inondation », il existe des éléments de cadrage utiles à la définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

### 1.1.1 - Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

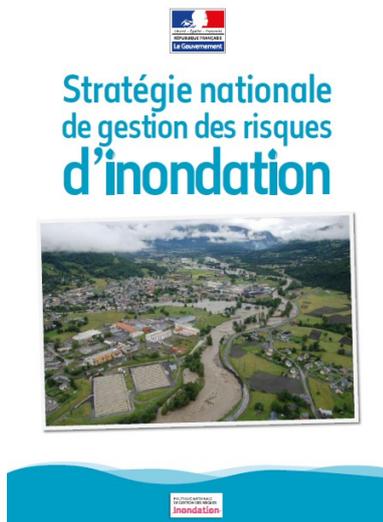


Illustration 2 : Document de la SNGRI

La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) constitue le cadrage national de la politique renouvelée de gestion des risques d'inondation. Elle fixe trois grands objectifs prioritaires à savoir :

- augmenter la sécurité des populations exposées ;
- stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

La stratégie définit 16 indicateurs de suivi pour l'évaluation de sa mise en œuvre, classés selon 4 défis à relever qui constituent les orientations stratégiques (cf. Tableau 6 – Annexe 1 : Indicateurs de la SNGRI).

### 1.1.2 - Plan de gestion des risques d'inondation

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) constitue le document de planification à l'échelle d'un bassin hydrographique définissant des objectifs et mesures pour la gestion des risques d'inondation. L'annexe A de la directive « inondation » [1] prévoit que les PGRI comprennent notamment : « la description des priorités définies et des modalités de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan ».

Les SLGRI ayant vocation à décliner localement les dispositions des PGRI, les indicateurs des PGRI peuvent également être utilisés ou déclinés pour le suivi des SLGRI. Un indicateur du PGRI peut être repris littéralement si la formulation convient à l'échelle de la SLGRI, ou bien être adapté.

Parmi l'ensemble des PGRI élaborés pour le premier cycle, quatre d'entre eux proposent des indicateurs pour l'évaluation de l'avancement de leur plan (cf. Tableau 7 – Annexe 2 : Indicateurs des PGRI), à savoir les plans des bassins et des îles suivants : Loire-Bretagne, Seine-Normandie, La Martinique, La Guadeloupe.

Par ailleurs, certains PGRI proposent de nourrir l'évaluation de leur plan à partir des indicateurs de vulnérabilité de l'EPRI (évaluation des risques par bassin hydrographique). Ces indicateurs constituent également une source d'inspiration pour la définition d'indicateurs de suivi de l'action locale (mise en œuvre de la SLGRI). Ils représentent une partie des indicateurs relatifs aux risques d'inondation de l'ONRN (cf. 1.3).

### **1.1.3 - Stratégie locale de gestion des risques d'inondation**

Les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) constituent des documents de planification pour la réduction des conséquences dommageables des inondations sur les 120 Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) sélectionnés pour le premier cycle de la directive « inondation ». Elles déterminent des objectifs et des dispositions opérationnelles à mettre en œuvre qui résultent de choix locaux. Selon l'avancement des réflexions, des mesures ou actions prioritaires sont définies par les porteurs de projets et représentent l'ébauche d'un programme d'actions.

Selon l'article R566-15<sup>1</sup> du Code de l'environnement, la réalisation d'une SLGRI se définit par diverses étapes dont, notamment, le suivi de sa mise en œuvre.

Afin d'accompagner les territoires dans cette étape, la DGPR propose des pistes de réflexion dans un guide intitulé « Plans de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle du district : des TRI aux stratégies locales – Premiers éléments de cadrage » [2] qui préconise :

- la mise en place d'un comité de suivi de la SLGRI afin de suivre et de coordonner les actions ;
- la définition d'outils de suivi afin de « rendre compte de résultats ».

Par exemple, le guide d'élaboration des SLGRI du bassin Loire-Bretagne complète ces premiers éléments en rappelant la finalité de la démarche : l'amélioration continue et le rapportage aux instances européennes.

---

1 Article R566-15 du CE « Le préfet de département désigne les parties prenantes concernées, ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale sous l'autorité du ou des préfets concernés. »

## 1.2 - Les interactions entre les stratégies et les démarches locales existantes

### 1.2.1 - Programme d'actions de prévention des inondations

La démarche PAPI est antérieure aux SLGRI. Après les deux premiers appels à projets intervenus en 2002 et 2011, les dossiers déposés auprès de la CMI depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018 doivent respecter le cahier des charges « PAPI 3 ». Cette démarche constitue aujourd'hui l'outil opérationnel privilégié de déclinaison des SLGRI permettant de mettre en œuvre des actions planifiées sur une période de 6 ans et organisées selon 7 axes de travail. Elle répond aux besoins de territoires aux périmètres très variables (de quelques communes à plusieurs centaines).

Actuellement, la gouvernance (permise par la constitution de comités de pilotage et technique) ainsi que le suivi du programme d'actions (tableau de bord, fiches mesures avec indicateurs, etc.) définissent le dispositif de suivi et de mise en œuvre des PAPI.

Les périmètres des PAPI peuvent être plus grands, plus petits ou égaux aux périmètres des SLGRI. Par ailleurs, deux situations peuvent notamment se présenter sur les territoires dotés d'une stratégie locale, à savoir :

– il n'existe pas de PAPI : le territoire a donc toute latitude pour décliner sa stratégie dans un PAPI d'intention conforme au cahier des charges « PAPI3 ». Les moyens déployés dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI peuvent être déclinés pour le suivi de la stratégie et l'élaboration du PAPI d'intention ;

– il existe un ou plusieurs PAPI : le territoire peut faire évoluer ses actions de réduction des risques d'inondation, afin de considérer les nouvelles réflexions issues de la stratégie, en élaborant un avenant au(x) PAPI en cours ou un nouveau PAPI.

Une **mutualisation des moyens pour le suivi des PAPI et des SLGRI** peut être recherchée, notamment en ce qui concerne la gouvernance, l'animation ou encore l'évaluation des démarches.

#### **Convergence des moyens entre les démarches PAPI et SLGRI pour le suivi de la stratégie**

##### Cas d'un territoire vierge de toute démarche de prévention SLGRI du TRI de Châtellerault

La stratégie, approuvée en juillet 2016, se décline dans le **PAPI Vienne Aval** dont la labellisation est intervenue début 2018. Le **comité de pilotage du PAPI**, dont la composition est similaire à celle du comité de pilotage de la SLGRI (constitué en phase d'élaboration de la stratégie) a notamment pour mission le **suivi de la mise en œuvre de la stratégie**.

##### Cas d'un territoire engagé dans une démarche PAPI SLGRI du TRI de Mende-Marjevois

Le premier PAPI d'intention du bassin du Lot a été labellisé en avril 2014. Il a alimenté les réflexions locales dans le cadre de l'élaboration de la stratégie (validée en octobre 2017). Désormais, le **comité de pilotage du PAPI complet du Lot** a pour mission le **suivi de la mise en œuvre de la stratégie**. Les réunions du comité de pilotage de la stratégie sont réservées aux points exceptionnels (mise à jour, révision, etc.).

## 1.2.2 - Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

Le SAGE est un document de planification de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques réalisé à l'échelle d'une unité hydrographique. Il est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de concertation dédiée à la politique locale de l'eau.

La gestion des politiques locales « eau » et « inondation » sont intimement liées et constitue un axe de travail autant au sein des SAGE, avec le volet inondation, qu'au sein des SLGRI, avec l'objectif de gestion des écoulements et des zones d'expansion des crues. Il apparaît nécessaire de veiller à l'articulation des dispositions de ces documents sur un même territoire.

### Convergence de la gouvernance des démarches SAGE et SLGRI *SLGRI du TRI d'Ajaccio*

Une **commission « risques » du SAGE** « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava » est créée en remplacement du comité de pilotage (constitué en phase d'élaboration de la stratégie). Le comité technique est maintenu dans sa configuration initiale (phase d'élaboration) et la fréquence de réunion devient trimestrielle.

Compte tenu de cette interdépendance, les gouvernances liées à chacune des démarches, SAGE et SLGRI, peuvent présenter des similitudes notamment en matière de composition des instances de concertation (parties prenantes). La **communication**, lors des phases de mise en œuvre des démarches, entre les **instances de concertation** propres aux SAGE et aux SLGRI est un point de vigilance. Une mutualisation des moyens peut même être envisagée tout en restant attentif à la bonne mise en œuvre des dispositions respectives des démarches.

### SAGE et SLGRI : vers une vision stratégique et partagée pour le développement territorial

Le témoignage de Sébastien Tricou [3], président du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières (structure co-porteuse du SAGE Vistre - Nappes Vistrenque et Costières) illustre très concrètement le lien entre ces démarches locales : « L'intérêt de cette articulation est de faire émerger une vision stratégique et partagée pour le développement d'un territoire durable et équilibré : **la politique de renaturation apparaît cohérente avec la réduction de l'aléa inondation.** »



L'EPTB Vistre, deuxième co-porteur du SAGE, mène des travaux de revitalisation des rivières du territoire afin de restaurer leurs fonctionnalités initiales notamment en matière de gestion des inondations. A titre d'exemple, ont été reconstitués dans le cadre du projet de revitalisation du Vistre, un lit moyen pour les zones d'inondations fréquentes, des méandres pour le ralentissement dynamique des crues ou encore des zones humides pour l'expansion des crues.

### 1.3 - L'Observatoire National des Risques Naturels

L'[Observatoire National des Risques Naturels](#) (ONRN) est un outil de partage et de diffusion de données au sein duquel l'État, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (Mission Risques Naturels) sont parties prenantes.

L'ONRN est chargé notamment de la production d'indicateurs nationaux et territoriaux à partir de données rassemblées dans le cadre de l'observatoire. 49 indicateurs relatifs aux aléas, aux enjeux, à la sinistralité, à la prévention sont définis à ce jour. Une représentation cartographique et des données relatives à chaque indicateur sont proposées.

En 2017, un groupe de travail s'est constitué pour l'expérimentation de dispositifs de suivi et d'évaluation des démarches territoriales de gestion des risques d'inondation (SLGRI, PAPI) ainsi que l'étude de la synergie entre les indicateurs nationaux et territoriaux pour l'analyse de la situation des territoires face aux risques d'inondation [4].

Les 22 indicateurs relatifs aux risques d'inondation (cf. Tableau 8 – Annexe 3 : Indicateurs de l'ONRN) peuvent concourir à la définition d'indicateurs locaux pour le suivi des SLGRI.

#### Synthèse

Le suivi et l'évaluation d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation impliquent de définir :

- un outil de suivi et d'évaluation comportant des indicateurs. L'ONRN, la SNGRI, les PGRI ou encore les PAPI proposent déjà des exemples devant néanmoins être adaptés au contexte local ;
- une (des) instance(s) de suivi et de concertation en veillant aux échanges d'informations entre les différentes instances des démarches locales et en mutualisant les moyens.

## 2 - Analyse d'une sélection de stratégies locales

L'analyse repose sur l'**étude des moyens et outils mis en place** (ou projetés) **en matière de suivi et d'évaluation des stratégies locales de gestion des risques d'inondation**. Les informations essentielles figurent dans le Tableau 9 (Annexe 4 : Tableau d'analyse de quelques stratégies locales). Ce tableau propose un aperçu des démarches en phases d'élaboration et de mise en œuvre d'une sélection de 33 stratégies de France métropolitaine et d'outre-mer, notamment celles de Nouvelle-Aquitaine.

Les stratégies résultent de nombreux échanges entre les parties prenantes. Elles sont construites sur la base d'un diagnostic territorial approfondi et partagé, permettant l'émergence de priorités d'action. Les modalités de la concertation varient d'un territoire à l'autre (réunions ou ateliers de travail, rencontres bilatérales entre la structure porteuse et les élus locaux, organisation en comités, conférences, etc.) ainsi que les modalités de rédaction (rédaction par les structures porteuses, implication des services de l'État, etc.).



**Sur les 33 stratégies étudiées, 21 d'entre elles (soit 64 %) définissent des dispositions pour leur mise en œuvre et leur suivi ou évoquent cette phase à travers des intentions d'organisation ou d'évaluation.**

En matière de **gouvernance**, les moyens définis résultent très souvent de ceux mis en œuvre en phase d'élaboration. Ils correspondent à l'**animation d'instances d'échanges, de concertation et de décision** se réunissant une à deux fois par an. Ils sont généralement nommés « comité de pilotage » et « comité technique » mais également « groupe d'animation », « ateliers de travail thématiques » ou encore « réunions d'échange et de travail » en fonction des territoires.



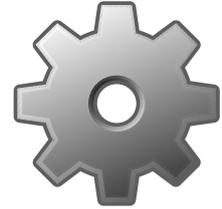
La description de ces instances est relativement identique entre les stratégies. Il est question notamment de l'activité des comités pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie, de la fréquence des réunions et de la composition des comités.

A titre d'exemple, les stratégies les plus avancées en la matière sont celles des TRI d'Ajaccio (2A), Vals d'Authion et de Loire (49), Nevers (58), Rouen-Louviers-Autreberthe (76), Perpignan-Saint-Cyprien (66) et Saint-Joseph (974).

Dans certains cas, notamment pour les stratégies des TRI de la Vilaine (35), Mende-Marvejols (48), Nevers (58) et de Châtellerauld (86), les instances de suivi du PAPI (existants ou à venir) ont pour mission le suivi de la stratégie, voire les instances de suivi du PAPI et de la SGRI sont identiques dans un souci de mutualisation des moyens.

En matière d'**outils et de méthodes de suivi et de l'évaluation**, plusieurs stratégies proposent différents dispositifs.

Le processus de suivi de la stratégie de Rouen-Louviers-Austreberthe (76) repose notamment sur la mise à jour d'un **tableau de suivi** et de mise en œuvre des actions ainsi que sur l'élaboration d'une base de données pour la capitalisation des informations entre différents acteurs. Concernant la stratégie Vals d'Authion et de Loire (49), le choix s'est porté sur la construction d'un **calendrier prévisionnel de réalisation des actions** (priorités et échéances de réalisation).



L'animation de la mise en œuvre de la stratégie est un aspect essentiel afin de mobiliser les parties prenantes. Les parties prenantes de la stratégie Est-Var (83) ont fait le choix de désigner, pour chacune des dispositions de la SLGRI, un pilote, chargé de l'animation, du suivi et du rendu-compte des contributions.

Enfin, les stratégies de Tonneins-Marmande (47) et d'Agen (47) notamment définissent quelques **indicateurs** adaptés à l'évaluation de leurs actions.

### Synthèse

Les stratégies décrivent généralement peu, de manière approfondie, le déroulement de la phase de mise en œuvre (suivi et évaluation). Certaines d'entre elles donnent des intentions d'organisation ou d'évaluation. L'organisation de la concertation, déjà travaillée lors de l'élaboration d'une grande majorité de stratégies, est une composante de la démarche de mise en œuvre la plus citée.

Néanmoins quelques stratégies proposent des conditions détaillées de suivi et d'évaluation : outil de suivi, indicateurs, animation de la stratégie et concertation des acteurs, etc.

Plusieurs exemples démontrent les possibilités d'organisation et d'animation communes avec les démarches PAPI et SAGE.

## 3 - Cahier de propositions

Cette partie constitue une aide à la définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation d'une stratégie. Elle valorise les démarches et les bonnes pratiques issues de SLGRI en cours de mise en oeuvre et les complète.

### 3.1 - La gouvernance

La gouvernance reflète l'organisation des moyens et la place de la concertation. Elle vise à développer et **maintenir une culture en réseau** de la gestion des risques d'inondation sur un territoire.

#### 3.1.1 - Instances de concertation

Dans le cadre du suivi d'une stratégie, la gouvernance peut reposer sur trois types d'instances à savoir :

- un comité de pilotage ;
- un comité technique ;
- une assemblée des parties prenantes.

*Le comité de pilotage* est l'organe de validation des décisions. Il est chargé notamment de garantir la cohérence de la stratégie.

*Le comité technique* est l'organe de consultation et de proposition. Il est chargé notamment de proposer un outil de suivi et d'évaluation et d'aider à la mise en œuvre du plan d'actions.

Enfin, *l'assemblée des parties prenantes* est l'organe de rassemblement et de concertation de l'ensemble des acteurs locaux (cf. Tableau 2) autour de la problématique des risques d'inondation.

**Chaque territoire peut adapter cette proposition en fonction de ses spécificités, tant dans les appellations, que les compositions ou encore les activités des instances.**

#### **Gestion locale des risques d'inondation : mobilisation et concertation des parties prenantes**

*SLGRI du TRI de Nevers*

La concertation est permise grâce aux instances suivantes :

- le comité de pilotage, réuni une fois par an et co-présidé par un élu local et le préfet de département ;
- le comité technique, réuni plusieurs fois par an et co-présidé par un élu local et la DDT ;
- le comité de suivi, réuni une fois par an et constituant l'organe de concertation de l'ensemble des parties prenantes (et notamment les riverains).



*Inondation des quais à Nevers*

Source : SLGRI Nevers

Afin d'éviter la multiplication des instances de concertation et de favoriser la transversalité au sein des politiques publiques (l'urbanisme, la gestion de l'eau, les risques, etc.), l'élargissement des missions d'une instance, notamment la Commission Locale de l'Eau (CLE), peut être envisagé.

Ce fonctionnement permet d'impliquer des acteurs variés dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il peut néanmoins présenter quelques difficultés : importance des structures de pilotage, pouvant entraîner des difficultés d'organisation, ou un risque de « dilution » du suivi de la SLGRI parmi d'autres thématiques.

### 3.1.1.1 - Missions et exemples d'activités confiées aux instances

A titre d'exemple, le Tableau 1 propose une liste non exhaustive des activités pouvant être confiées aux instances de suivi d'une stratégie.

	Mission	Exemples d'activités	Mots-clés
Comité de pilotage (Copil)	Validation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la cohérence de la stratégie</li> <li>S'assurer de l'avancement des mesures, actions, dispositions ou objectifs de la stratégie</li> <li>Rendre compte des décisions aux parties prenantes</li> <li>Approuver un bilan annuel de l'action à présenter en CDRNM</li> <li>Définir les conditions d'association des acteurs internes et externes (experts par domaines par exemple). Le cas échéant, déléguer des travaux complémentaires à des commissions thématiques adhoc.</li> <li>Valider et s'assurer de la mise en œuvre du programme ou plan d'action</li> </ul>	Décider, rendre cohérent, valider
Comité technique (Cotech)	Suivi administratif et technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer, organiser et rédiger le programme ou plan d'actions de la stratégie ; le compléter s'il existe et tenir compte des remarques et des propositions de l'assemblée des parties prenantes</li> <li>Organiser et piloter les groupes de travail ou d'animation thématiques</li> <li>Créer et mettre à jour un (des) outil(s) de suivi de la mise en œuvre des actions (fiche des actions, tableau de bord, etc.)</li> <li>Définir le processus d'évaluation de la stratégie : choix des indicateurs, niveaux d'évaluation, etc.</li> <li>Élaborer et proposer une stratégie de communication (interne et externe) au Copil</li> <li>Rendre compte de l'avancée des travaux et des éventuelles difficultés au Copil</li> <li>Préparer le (les) comité(s) de pilotage</li> </ul>	Organiser, suivre, mettre en œuvre

Assemblée des parties prenantes (Ass. PP)	Communication et concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédérer, entretenir un lien entre les acteurs de la prévention des risques d'inondation sur le territoire</li> <li>• Co-construire la stratégie, rendre un avis sur le plan d'action de la stratégie et être force de propositions</li> <li>• Faire connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie</li> <li>• Susciter des opportunités d'actions</li> </ul>	Informer, échanger, dialoguer
---	-------------------------------	--	-------------------------------

Tableau 1 – Exemples d'activités confiées aux différentes instances

**Activités confiées aux instances de suivi d'une stratégie locale  
SLGRI du TRI de Saint-Joseph  
(La Réunion)**

En phase de mise en œuvre de la stratégie, la concertation s'organise autour d'un comité de pilotage (copil) et de groupes d'animation. La stratégie définit des missions précises pour chacune de ces instances.

*Missions du copil :*

- s'assurer de l'avancement des PAPI,
- préparer la programmation des actions,
- veiller au maintien de la cohérence de la stratégie,
- suivre des indicateurs, etc.

*Missions des groupes d'animation :*

- aider à l'élaboration des PAPI,
- suivre la mise en œuvre des actions,
- informer le comité de pilotage de l'avancement du programme d'actions,
- élaborer et renseigner des indicateurs, etc.



*Route inondée sur l'île de La Réunion*

Source : <http://www.risquesnaturels.re>

### 3.1.1.2 - Composition des instances

A titre d'exemple, le Tableau 2 propose une liste non-exhaustive des membres des comités de pilotage et technique ainsi que de l'assemblée des parties prenantes.

Parties prenantes		Copil	Cotech	Ass. PP
Structure porteuse		X	X	X
Services et établissements publics de l'État	Préfecture	X		X
	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	X	X	X
	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)	X (direction)	X (services métiers)	X
	Agence de l'Eau	X		X
	Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)		X	X
Collectivités	Communes			X
	EPCI et leurs syndicats gémapiens	X	X	X
	Conseil départemental	X (direction)	X (services techniques)	X
	Conseil Régional	X		X
Organismes socio-professionnels, associations et opérateurs de réseaux	Chambres consulaires : Chambre de commerce et de l'industrie (CCI), Chambre d'agriculture, etc.			X
	Associations de citoyens			X
	Associations environnementales			X
	Opérateurs de réseaux : eau potable, électricité, gaz, communication, routes et voies ferrées			X

Tableau 2 – Composition des instances de suivi

### 3.1.2 - Processus d'animation et de coordination

Les comités peuvent être co-présidés et co-animés par un représentant des collectivités locales et de l'État. De plus, le préfet et le directeur de la DDT(M) peuvent se partager la coprésidence des différentes instances (respectivement, le comité de pilotage et le comité technique).

Un secrétaire de séance est chargé de rédiger un compte-rendu ou un relevé de décisions afin de conserver une trace des échanges et des priorités.

La fréquence des réunions des instances de suivi est proposée au Tableau 3.

	Comité de pilotage	Comité technique	Assemblée des parties prenantes
Fréquence des réunions	1 fois par an (au minimum)	2 fois par an (au minimum) et avant chaque comité de pilotage (1 mois maximum à l'avance)	1 à 2 fois par cycle : au moment opportun, en milieu de cycle pour un état d'avancement et en fin de cycle pour un bilan de la mise en œuvre par exemple.

Tableau 3 – Fréquence des réunions des instances de suivi

L'animation de ces instances constitue un axe de travail à ne pas négliger (motivation, régulation) afin de garantir une forte mobilisation. Autant que possible, l'**animation globale de la stratégie** doit être planifiée si possible, comme action de la stratégie afin de pouvoir notamment mobiliser des financements et recourir si besoin à une assistance technique et administrative pour cette activité.

L'animateur, ou chef de projet du suivi de la réalisation de la stratégie, est chargé de coordonner et faire le lien entre l'ensemble des activités liées à la vie de la stratégie (réunions, réalisation des actions, suivi des indicateurs, etc.). Dans le cas où cette coordination ne peut être assurée par une seule personne, des référents peuvent être missionnés pour la réalisation de certaines tâches (notamment pour le suivi des indicateurs).

Des moyens collaboratifs de travail peuvent être mis en place à l'aide d'un site internet, un réseau partagé, etc. afin de faciliter la diffusion de l'information et la capitalisation des données et des documents. Ils favorisent à la **communication interne**.

### Animation et coordination

#### Un animateur central SLGRI du TRI de Saintes-Congnac-Angoulême

Dans le cadre de la définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la stratégie, le Cerema a proposé au porteur de s'appuyer sur **un unique responsable** pour l'animation de la stratégie. Il a notamment pour rôle de :

- réunir les parties prenantes au sein des instances de suivi ;
- garantir la trace des échanges et des décisions ;
- gérer et compléter le tableau d'évaluation de la stratégie.

#### Des co-animateurs et pilotes de dispositions SLGRI du TRI de l'Est-Var

Pour chaque disposition de la stratégie, un groupe de travail est constitué. **Un pilote** est chargé d'animer, de suivre et de rendre-compte annuellement des contributions du groupe, notamment au sein de la CDRNM. Les **co-animateurs** constituent les référents des PAPI sur la zone de la stratégie.

## 3.2 - Le suivi et l'évaluation

**Suivre** la stratégie consiste à être en capacité de prendre connaissance de ses conditions de réalisation. Il s'agit d'effectuer des points d'étapes réguliers à l'aide d'un ou plusieurs outils synthétiques en veillant à spécifier, entre autres, les résultats à atteindre, les points de vigilance et l'échéance de réalisation pour chacune des mesures<sup>2</sup>.

De fait, **le suivi de la stratégie implique, au préalable, la déclinaison des objectifs principaux en mesures** comparables à un programme ou plan d'action (actions prioritaires).

**Évaluer** une mesure consiste à donner une image de son état d'avancement, c'est-à-dire une valeur à un instant donné en s'appuyant sur des indicateurs.

Les **indicateurs** sont des éléments de référence traduisant la mise en œuvre d'une mesure (indicateurs de suivi ou d'avancement). Les indicateurs doivent traduire un **résultat à atteindre** afin de pouvoir évaluer la réalisation effective de l'action ou de la mesure et *in fine*, la mise en œuvre de la stratégie. Les indicateurs constituent une base de données pouvant être notamment utilisée pour communiquer sur l'avancement de la stratégie.

### **Suivi d'une stratégie : animation et outils** *SLGRI du TRI de Rouen-Louviers- Austreberthe*

Cette SLGRI prévoit :

- la réalisation d'un tableau de suivi et de mise en œuvre ;
- la création d'une base de données commune (échanges État/collectivités) ;
- l'élaboration d'une stratégie de communication ;
- l'animation et le pilotage des différents groupes de travail.

**Le suivi et l'évaluation permettent de s'assurer de l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la stratégie.** La définition de **mesures correctives** peut s'avérer nécessaire afin de lever des difficultés et de se remobiliser vers l'atteinte des objectifs.

### 3.2.1 - Dispositif de suivi

Le programme ou plan d'actions découlant de la stratégie peut revêtir différentes formes telles qu'un recueil de fiches de mesures ou encore des tableaux synthétiques d'information (rétro-planning, tableau de suivi, etc.). Cette programmation des mesures vise à planifier et garantir leur déroulement dans les meilleures conditions.

Le **tableau de suivi** constitue à la fois un outil d'aide au suivi et à la décision. Sa mise à jour s'effectue au fil du cycle de mise en œuvre de la stratégie. Les données essentielles au suivi comprennent notamment :

- l'intitulé et une description de la mesure,
- les modalités de mise en œuvre,

<sup>2</sup> en fonction du niveau de déclinaison des objectifs principaux de la stratégie, il s'agira de suivre et évaluer une mesure, une action, une disposition, etc.

- la priorité,
- le porteur,
- le périmètre,
- les partenaires,
- le calendrier et/ou l'échéance de réalisation,
- les moyens financiers.

Ce tableau peut disposer notamment d'une colonne « suites à donner » afin de prendre note, lors de la mise à jour, des nouvelles décisions ou orientations (annulation, fusion de plusieurs mesures, renvoi vers une autre mesure, actions correctives, etc.).

**Exemple d'un outil de suivi**  
*SLGRI du TRI Angers, Authion, Saumur*  
*(secteurs des Vals d'Authion et de Loire)*

La stratégie définit un **tableau de synthèse** des actions organisé selon des objectifs et des sous-thèmes. Pour chaque action décrites, les informations associées portent sur la priorité, le porteur, la mise en œuvre et une estimation du coût.

Un **calendrier prévisionnel de réalisation des actions** est également défini. Les actions sont classées par objectif et par priorité (de 1 à 3).

### 3.2.2 - Dispositif d'évaluation

#### 3.2.2.1 - La démarche

Une démarche possible est l'évaluation en cascade des différents niveaux de déclinaison de la stratégie, à commencer par l'évaluation des actions ou mesures au moyen d'indicateurs (Illustration 3). Par conséquent, l'évaluation des dispositions de la SLGRI se fonde sur la progression des actions ou des mesures. De même, l'évaluation des objectifs de la SLGRI est fondée sur l'état d'avancement des dispositions.

Ces **évaluations** visent à réaliser une **description qualitative** de la mise en œuvre des dispositions et des objectifs et à estimer un **état d'avancement** global.

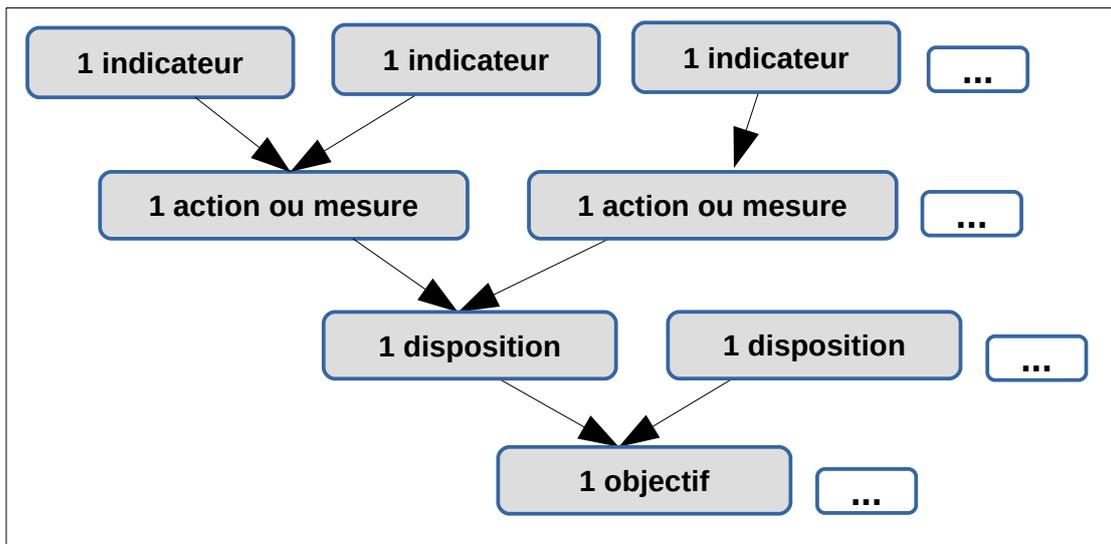


Illustration 3 : Processus itératif d'évaluation d'une SLGRI

**Plus simplement, l'évaluation de la stratégie peut également reposer sur l'examen d'une sélection d'indicateurs (une dizaine par exemple) pertinents localement et représentatifs des objectifs à évaluer.**

### 3.2.2.2 - Les indicateurs

L'évaluation d'une mesure ou d'une action repose sur le calcul d'un ou plusieurs indicateurs. Une réflexion autour du choix des indicateurs doit être menée au préalable : création d'indicateurs, reprise d'indicateurs issus des démarches locales (PAPI, SAGE, etc.), traduction locale des indicateurs de l'ONRN, de la SNGRI ou du PGRI, etc. En fonction du contexte (nombreuses actions, multiplicité des démarches locales, etc.), il peut être pertinent de restreindre le nombre d'indicateurs afin de limiter la quantité d'informations à traiter par la suite.

A titre d'exemple, le Tableau 10 (cf. Annexe 5 : Proposition d'indicateurs) liste des propositions d'indicateurs qui doivent être complétées et adaptées en fonction des spécificités locales. Ces exemples sont issus d'une réflexion basée sur les indicateurs disponibles dans la SNGRI, les PGRI (1er cycle de la DI - cf. Annexe 2 : Indicateurs des PGRI), ou encore des recherches bibliographiques (cf. bibliographie).

Un bon indicateur est à la fois :

– significatif : il apporte des informations importantes sur la mise en œuvre de l'action, de la mesure ou plus largement de l'objectif de la stratégie à évaluer ;

– mesurable : il est facile à évaluer ;

– temporellement défini : il précise une date limite de réalisation de l'action.

Un indicateur doit donc de préférence traduire un résultat à atteindre (c'est-à-dire un objectif pour l'action à évaluer).

Par exemple, si une action concerne "l'amélioration de la gestion de crise" ou encore "la réalisation des PCS" alors "80% des PCS des communes de la SLGRI réalisés d'ici 2022" est un indicateur possible.

D'après la démarche proposée (cf. 3.2.2.1), les évaluations des différents niveaux de déclinaison de la stratégie peuvent être représentées par un taux d'avancement (un pourcentage ou un terme : à réaliser, en cours, réalisé) ou un commentaire qualitatif.

#### **Des indicateurs pour le suivi des stratégies**

##### *SLGRI du TRI d'Agen et du TRI de Tonneins-Marmande*

Pour chaque action à mener, les stratégies proposent des indicateurs.

A titre d'exemple :

- Nombre de repères de crue posés,
- Nombre de plans communaux de sauvegarde (PCS) mis à jour,
- Part des linéaires de digues dont le propriétaire est identifié,
- Plans d'urgence et plans de continuité d'activité (PCA) réalisés,
- Programme de travaux de ralentissement dynamique mis en œuvre et finalisé.

Un code couleur peut utilement compléter ou remplacer un taux d'avancement ou un commentaire. Le code couleur ci-dessous propose quatre intervalles d'avancement.

	pas ou peu débuté (entre 0 et 20 %)
	mise en œuvre engagée (entre 21 et 50 %)
	en cours de réalisation (entre 51 et 80 %)
	en cours de finalisation ou achevé (entre 81 et 100 %)

Tableau 4 – Intervalles d'avancement (code couleur)

### 3.2.2.3 - Les outils opérationnels

L'évaluation opérationnelle d'une SLGRI peut être menée à l'aide d'outils tels qu'un ou plusieurs tableaux d'évaluation (cf. Tableau 5), des fiches « indicateur » (cf. Illustration 4), des cartographies (cf. Illustration 5), des graphiques, etc.

#### Des fiches « indicateur » pour la définition des indicateurs d'évaluation de la stratégie

SLGRI de Dax

Un groupe de travail dédié à la définition d'un outil de suivi et d'évaluation de la stratégie a sélectionné 14 indicateurs permettant de suivre l'atteinte des objectifs de la stratégie. Une note méthodologique propose des fiches « indicateurs » détaillant notamment l'intérêt de l'indicateur, la fréquence de mesure et la méthode de calcul (cf. Illustration 4). La démarche d'évaluation de la SLGRI sera réalisée à travers les actions du PAPI dont l'élaboration succède à celle de la stratégie [4].

#### Des notes de vulnérabilité pour l'évaluation de la stratégie et du programme d'actions

SLGRI/PAPI de la Lys

Huit indicateurs pertinents ont été identifiés, notamment à partir des indicateurs du PAPI Lys en cours. Une note de 1 à 5, où 5 correspond à la vulnérabilité la plus importante, est attribuée à chaque commune pour chaque indicateur. A partir du total des notes, un indice communal de vulnérabilité, dont la mise à jour est prévue annuellement, permettra de suivre la réduction effective ou non de la vulnérabilité du territoire à l'échelle communale [4].

Il semble pertinent de lister dans un outil, *a minima* :

- l'**intitulé de l'indicateur** et l'action, la disposition ou l'objectif auquel il est rattaché ;
- la **fréquence** (annuelle, biennale ou triennale) de calcul des indicateurs (dont un état initial) ;
- l'**échelle** (communale, TRI, SLGRI, etc.) de calcul des indicateurs ;
- éventuellement l'**intérêt** de chaque indicateur et la **source des données** utilisées pour le calcul des indicateurs : notamment, une démarche (PAPI, SAGE, etc.) ou un service ou organisme (collectivité, État, etc.).

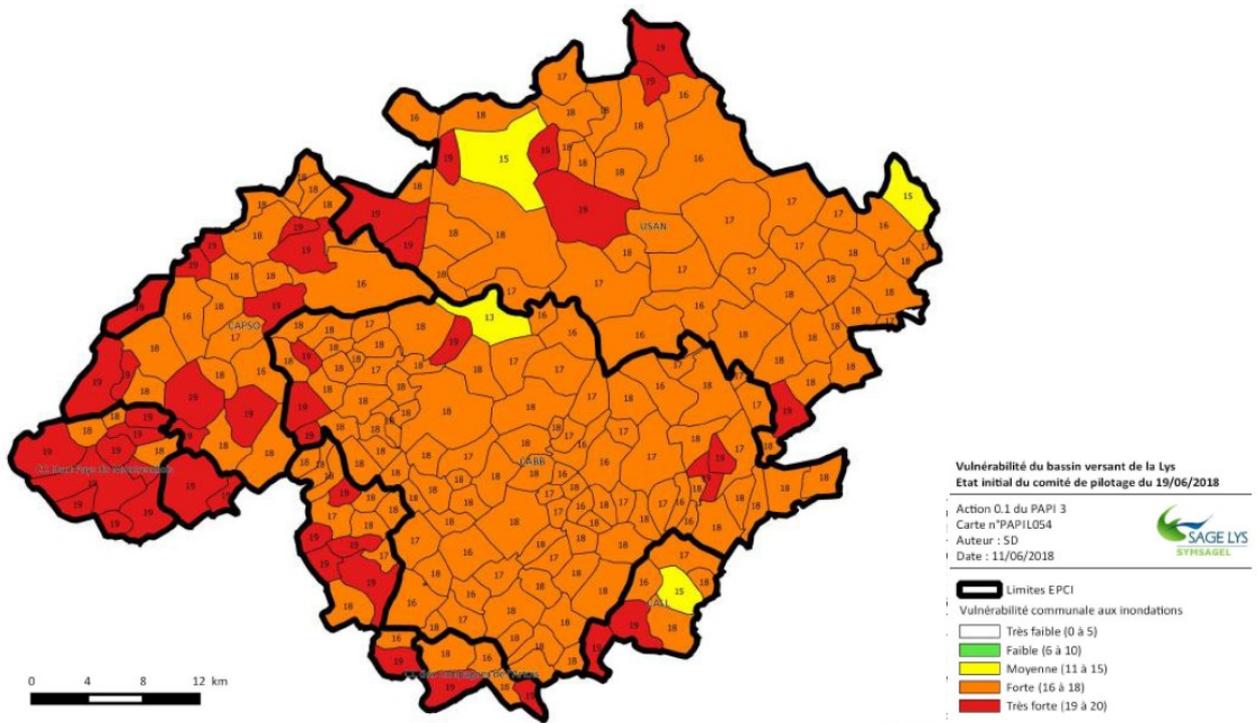
Evaluation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation					
Déclinaison opérationnelle de la SLGRI	Calcul de l'indicateur				Bilan
Objectif, disposition et/ou action	Indicateur	Echelle de calcul	Fréquence de calcul	Calcul/avancement <sup>3</sup>	Conditions de réalisation, difficultés rencontrées, pistes d'amélioration, etc.
<i>Exemple :</i> Objectif "Améliorer la préparation et la gestion de crise" Action "Réalisation des PCS"	80% des PCS obligatoires des communes de la SLGRI réalisés d'ici 2022	SLGRI	biennale	60% des PCS réalisés en 2020	rappeler les obligations réglementaires et proposer un accompagnement technique

Tableau 5 – Exemple de tableau pouvant servir à l'évaluation d'une stratégie locale

<b>Indicateur</b> : Connaissance des établissements scolaires de leur situation par rapport au risque inondation	
<b>Disposition associée</b> : 2.3. Améliorer l'information préventive sur le territoire	<b>Objectif stratégique associé</b> : 2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation
<b>Objectif de l'indicateur</b> : Les établissements scolaires, qui sont des établissements publics, sont directement concernés par les risques naturels. Cependant, il a été constaté que les plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) de ces établissements prennent rarement en compte le risque inondation. Ainsi, pour évaluer l'efficacité de l'information préventive, les chefs d'établissements peuvent constituer une « population témoin ».	
<b>Fréquence de mesure</b> : Etat initial et état final (lors de la révision de la SLGRI en 2022)	
<b>Méthode de calcul</b> : nombre et pourcentage de chefs d'établissements scolaires (école, collège, lycées) sachant si son établissement est situé, ou non, en zone inondable.	
<b>Producteur de données</b> : Institution Adour (voir peut-être avec les académies)	

Illustration 4 : Fiche « indicateur » servant à l'évaluation de la SLGRI de Dax - Extrait de la note méthodologique de novembre 2017 [4]

3 L'avancement peut être représenté par un taux d'avancement ou un commentaire qualitatif, et un code couleur



Source : IGN GEOFLA®, BD GASPARD, BD SYSMAGEL

Illustration 5 : Cartographie de l'état de la vulnérabilité du bassin versant de la Lys - Indice communal de vulnérabilité calculé d'après huit indicateurs, état initial (juin 2018) [4]

## Conclusion

La directive « inondation » a instauré, pour son premier cycle, l'élaboration de SLGRI sur les TRI préalablement définis. Toute stratégie nécessite un dispositif de suivi et d'évaluation. Celui d'une SLGRI repose sur la mise en place d'une gouvernance adaptée et d'outils de suivi-évaluation d'un ensemble d'actions ou de mesures au sens large qui sert la prévention des inondations.

**Une méthode de suivi et d'évaluation** est essentielle afin de **vérifier l'atteinte des objectifs fixés** par la stratégie et surtout, afin de **questionner régulièrement les acteurs** sur la politique locale menée en faveur de la prévention des inondations.

Pour les TRI, le premier cycle de mise en œuvre de la directive « inondation » a été l'occasion, à travers les stratégies locales de gestion des risques d'inondation, de :

- définir le cadre de la prise de compétence GEMAPI par les collectivités ;
- mettre en œuvre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

En fonction de la maturité des territoires dans le domaine de la gestion des risques d'inondation, les données disponibles pour l'évaluation de la stratégie sont, ou non, variées (premier PAPI, plusieurs PAPI élaborés, SAGE élaboré ou en révision). Par conséquent, l'organisation de la gouvernance et la construction d'outils d'aide au suivi et à la décision sont à adapter au contexte local.

Après un premier cycle qui a constitué un temps de réflexion et de construction d'un dispositif de suivi et d'évaluation, le second cycle permet d'améliorer les pratiques pour le suivi des stratégies.

Plus largement, les principes évoqués dans ce rapport sont facilement transposables à d'autres types d'outils de la gestion des risques naturels.

## Annexe 1 : Indicateurs de la SNGRI

Orientations stratégiques "Défis à relever"	Indicateurs
Développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage	80 % des ouvrages identifiés gérés par un maître d'ouvrage compétent d'ici 2018
	Linéaire de trait de côte intégré dans une stratégie locale de gestion des risques inondation
	Représentativité des différents acteurs au sein des comités de pilotage des SLGRI
	Nombre de SLGRI portées par une collectivité territoriale
Aménager durablement les territoires	100 % des PPR prioritaires submersions marines réalisés en 2015
	Evolution du nombre d'enjeux en zone d'aléa fort sur les TRI et/ou surface des bâtiments de plain pied
	Hectares de zones humides restaurés faisant fonction de zones d'expansion de crues
	Linéaire de digues existantes remises en état
Mieux savoir pour mieux agir	Réalisation du référentiel de vulnérabilité d'ici 2016
	Intégration dans l'EPRI 2018
	Pourcentage de gestionnaires de réseaux impliqués dans les comités de pilotage SLGRI
Apprendre à vivre avec les inondations	Objectif de déploiement de l'AIPC : nombre de communes à qui le service est offert
	Nombre de kilomètres couverts par le réseau SPC
	Développement et déploiement du concept de prévision des inondations
	Atteindre en 2018, 100 % de PCS réalisés pour les communes qui en ont l'obligation depuis au moins deux ans
	100 % des dispositifs départementaux ORSEC spécifiques des départements soumis au risque d'inondation mis à jours en 2018

Tableau 6 – Indicateurs de la SNGRI

## Annexe 2 : Indicateurs des PGRI

PGRI	Indicateurs
Adour-Garonne	<b>3 indicateurs d'état</b> pour l'analyse de la progression des objectifs : « pas commencé », « en cours », « terminé »
Artois-Picardie	Les indicateurs d'exposition aux risques de l'EPRI et des <b>indicateurs spécifiques au bassin</b> (prévus mais non définis)
Guadeloupe	<p><b>62 indicateurs</b> établis pour l'évaluation des dispositions (liste non-exhaustive organisée ci-dessous par objectif).</p> <p><i>Objectif n°1 : Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages / organiser les acteurs et les compétences</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunion annuelle de la CDRNM et/ou de la sous-commission de la CDRNM</li> <li>• Montant des aides financières attribué à des projets compatibles avec la gestion des inondations</li> </ul> <p><i>Objectif n°2 : Mieux connaître pour mieux agir</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de cours d'eau équipé de station hydrométrique</li> <li>• 100% des études intègre le changement climatique</li> </ul> <p><i>Objectif n°3 : Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant participant à la réduction de la vulnérabilité sur les enjeux existants via le FPRNM</li> <li>• 100% des PPRN, prioritaire sur le périmètre des SLGRI et des PAPI, révisé</li> </ul> <p><i>Objectif n°4 : Savoir mieux vivre avec le risque</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des communes met à jour leur DICRIM sur la base du DDRM mis à jour</li> <li>• Réalisation d'opérations de sensibilisation et de communication</li> </ul> <p><i>Objectif n°5 : Planifier la gestion de crise</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de la faisabilité de la mise en œuvre d'un système de veille hydrologique et/ou d'alerte crue à l'échelle du district</li> <li>• 100% des communes des TRI réalise 2 exercices de gestion de crise</li> </ul> <p><i>Objectif n°6 : Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un guide des bonnes pratiques sur l'ingénierie écologique pour les travaux en rivière</li> <li>• Nombre de programme pluriannuel d'entretien et de réhabilitation des rivières</li> </ul>
Guyane	Aucun indicateur
Loire-Bretagne	Les indicateurs d'exposition aux risques de l'EPRI et <b>10 indicateurs de suivi</b> permettant l'évaluation d'un ou plusieurs objectifs du PGRI

	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Taux de couverture par un PPR des unités urbaines où l'évaluation préliminaire des risques d'inondation a mis en évidence une population dans l'enveloppe approchée des inondations supérieure à 1000 personnes</li> <li>2) Taux de couverture du bassin Loire-Bretagne par des documents SCoT révisés après l'approbation du PGRI</li> <li>3) Taux de couverture du bassin Loire-Bretagne par des PPR approuvés après l'approbation du PGRI</li> <li>4) Taux de couverture du bassin Loire-Bretagne par des SAGE</li> <li>5) Population protégée par des digues, en précisant celle protégée par des ouvrages ayant une étude de danger en cours de validité, différenciée en fonction du niveau de protection apportée par l'ouvrage (phénomène fréquent, moyennement fréquent, exceptionnel) sur les TRI</li> <li>6) Linéaire de nouvelles digues construites ou surélevées depuis l'approbation du PGRI</li> <li>7) Population mise en évidence dans l'évaluation préliminaire des risques d'inondation couverte par une SLGRI</li> <li>8) Population mise en évidence dans l'évaluation préliminaire des risques d'inondation couverte par un PAPI, hors SLGRI</li> <li>9) Nombre d'installations classées « IPPC » ou « SEVESO seuil haut » présentes dans les TRI, et du pourcentage de ces installations ayant fait l'objet d'une démarche pour la réduction de leur vulnérabilité</li> <li>10) Taux de couverture des communes des TRI par des PCS</li> </ol>
Martinique	<p><b>14 indicateurs de suivi</b> sélectionnés permettant l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du PGRI suivant 6 thèmes</p> <p><i>Thème 1 : Favoriser la mise en place des outils de protection et de gestion des milieux naturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface du territoire couverte par les outils de protection et de gestion des milieux naturels</li> <li>• Nombre de construction dans les espaces naturels protégés</li> </ul> <p><i>Thème 2 : Intégration paysagère et maintien d'espaces libres dans tout nouveau projet d'urbanisme, susceptibles de contribuer à maintenir la diversité et une continuité biologique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surfaces d'espaces libres dans les projets d'urbanisme</li> <li>• Surfaces d'espaces verts et de plantations le long des voiries ou sur les espaces publics</li> </ul> <p><i>Thème 3 : Limiter les aménagements à proximité des zones inondables</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre ou surface de constructions/aménagements non-conformes avec le règlement des zones inondables</li> </ul> <p><i>Thème 4 : Assurer un recul par rapport aux cours d'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de surface non naturelle dans la zone de recul à proximité des cours d'eau</li> </ul> <p><i>Thème 5 : Etablir un Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie imperméabilisée/superficie totale des projets d'urbanisme</li> <li>• Elaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales</li> </ul>

	<p><i>Thème 6 : Urbanisation en zone inondable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'extension de la zone urbaine en zone inondable</li> <li>• Pourcentage de communes soumises à un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPR) et évolution de leur élaboration</li> <li>• Suivi de l'élaboration des procédures de relocalisation des victimes d'inondation et de personnes en situation de risque</li> </ul> <p><i>Thème 7 : Protections contre les crues</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des ouvrages de prévention qui permettent de réduire les apports en crue en stockant temporairement les eaux et en les restituant progressivement après la pointe de crue</li> <li>• Suivi des ouvrages de protection qui permettent de réduire les débordements à proximité des enjeux (humains, économiques, etc.)</li> <li>• Suivi des digues de protection contre les inondations et de rivières canalisées</li> </ul>
Mayotte	Aucun indicateur
Réunion	Aucun indicateur
Rhin	Les indicateurs d'exposition aux risques de l'EPRI et <b>un nombre restreint d'indicateurs de suivi</b> (prévus mais non définis) déclinant les indicateurs de la stratégie nationale (adaptation aux spécificités du bassin)
Meuse	Les indicateurs d'exposition aux risques de l'EPRI et <b>un nombre restreint d'indicateurs de suivi</b> (non définis) déclinant les indicateurs de la stratégie nationale (adaptation aux spécificités du bassin)
Rhône-Méditerranée	Aucun indicateur
Seine-Normandie	<p><b>10 questions évaluatives et 10 indicateurs</b> axés sur les grands objectifs du PGRI</p> <p><u>Questions évaluatives :</u></p> <p><i>Objectif n°1 : Réduire la vulnérabilité des territoires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le PGRI permet-il de renforcer et partager la connaissance de l'aléa et des enjeux exposés ?</li> <li>• le PGRI favorise-t-il la réalisation d'actions de connaissance des enjeux et de réduction de la vulnérabilité ?</li> </ul> <p><i>Objectif n°2 : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le PGRI contribue-t-il à une approche intégrée de la gestion de l'aléa inondation ?</li> <li>• le PGRI contribue-t-il à une meilleure intégration du risque inondation dans la gestion des eaux pluviales ?</li> <li>• le PGRI permet-il l'amélioration de la connaissance et de la gestion des systèmes d'endiguement ?</li> </ul> <p><i>Objectif n°3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le PGRI contribue-t-il à améliorer la gestion de crise et le retour à la normale ?</li> <li>• le PGRI contribue-t-il à la prise en compte du risque et à la résilience dans l'aménagement du territoire ?</li> </ul> <p><i>Objectif n°4 : Mobiliser tous les acteurs, pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le PGRI facilite-t-il le développement de la gouvernance locale sur la gestion des inondations ?</li> <li>• le PGRI facilite-t-il le développement de la culture du risque ?</li> </ul> <p><i>Question transversale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le PGRI influence-t-il la mobilisation des financements en faveur de ses objectifs ?</li> </ul> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de TRI bénéficiant d'une révision de leur cartographie</li> <li>2) Nombre de communes hors TRI disposant d'une carte d'aléa(s) portée à connaissance des collectivités (PPR, AZI, ZIP,...)</li> <li>3) Nombre de SCOT révisés ou approuvés après l'adoption du PGRI intégrant un diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque inondation</li> <li>4) Nombre de PLU ou PLUi révisés ou approuvés après l'adoption du PGRI intégrant un diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque inondation</li> <li>5) Nombre de SLGRI développant la gestion des déchets en période d'inondation</li> <li>6) Taux de réalisation des PCS obligatoires</li> <li>7) Taux de réalisation des DICRIM obligatoires</li> <li>8) Nombre de SLGRI identifiant les points névralgiques des réseaux dont le fonctionnement doit être rétabli en priorité et les mesures à mettre en place pour leur rétablissement</li> <li>9) Typologie des structures porteuses pour l'élaboration et la mise en oeuvre des SLGRI</li> <li>10) Part du montant et du nombre d'actions des PAPI labellisés par axe thématique</li> </ol>
Corse	Aucun indicateur

Tableau 7 – État des lieux des indicateurs proposés au sein des PGRI

## Annexe 3 : Indicateurs de l'ONRN

Indicateurs de l'ONRN relatifs à l'évaluation des risques d'inondation	
Enjeux	Population communale dans l'EAIP cours d'eau
	Population communale dans l'EAIP submersion marine
	Emprise communale des bâtiments dans l'EAIP cours d'eau
	Emprise communale des bâtiments dans l'EAIP submersion marine
	Emprise communale des habitations sans étage dans l'EAIP cours d'eau
	Emprise communale des habitations sans étage dans l'EAIP submersion marine
	Nombre et proportion communale d'établissements professionnels présents dans l'emprise des EAIP
	Nombre et proportion d'établissements professionnels présents dans l'emprise des Atlas de Zones Inondables à la maille communale
Sinistralité	Nombre de reconnaissances Cat Nat par commune au titre des inondations
	Coût moyen par commune des sinistres inondation sur la période 1995-2015
	Coût cumulé des sinistres inondation par commune sur la période 1995-2015
	Fréquence des sinistres inondation par commune sur la période 1995-2015
	S/P inondation par commune sur la période 1995-2015. Les S/P sont les ratios moyens sinistres à primes.
	Coût cumulé des sinistres inondation par TRI sur la période 1995-2015
	Coût cumulé par habitant des sinistres inondation par commune sur la période 1995-2015
Prévention	État d'avancement des PPRI
	Ancienneté des PPRI approuvés
	Population dans l'EAIP dans les communes avec PPRI approuvé
	Communes TRI avec PPRI approuvé
	Ancienneté des PPRI dans les communes TRI
	Communes avec PAPI
	Communes TRI faisant ou ayant fait l'objet d'un PAPI-PSR

Tableau 8 – Indicateurs de l'ONRN relatifs à l'évaluation des risques d'inondation

## Annexe 4 : Tableau d'analyse de quelques stratégies locales

Le tableau a été élaboré à partir des données disponibles en août 2020.

SLGRI	Approbation <sup>4</sup>	Structure porteuse	Démarche en phase d'élaboration	Présidence ou animation Copil/Cotech (phase d'élaboration)	Démarche en phase de mise en œuvre
<b>TRI d'Ajaccio (2A)</b>	15/12/17	Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)	Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Rencontres bilatérales entre les services communautaires (CAPA) et les parties prenantes pressenties.	- Copil : président de la communauté d'agglomération de Pays Ajaccien et préfet de la Corse - Cotech : non précisé	Création d'une commission « risques » du SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava » en remplacement du comité de pilotage. Réunion de la commission pour un bilan à mi-parcours. Maintien du comité technique dans sa configuration actuelle, dont la fréquence de réunion est trimestrielle.
<b>TRI de Nice, Cannes, Mandelieu La Napoule (06)</b>	01/10/16	Services de l'État et Conseil Départemental des Alpes- Maritimes	Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Le comité de pilotage se tient sous la forme de la CDRNM.	- Copil : préfet et président du conseil départemental - Cotech : DDTM et conseil départemental	Non précisé.
<b>TRI de Carcassonne et Narbonne (11) – Bassins versants de l'Aude, de la Berre et du Rieu</b>	23/02/17	EPTB de l'Aude	Une réunion du comité de pilotage (présentation de la démarche). Rédaction de la stratégie par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières, sous le contrôle du préfet de l'Aude. Document soumis à l'avis des parties prenantes désignées par les préfets concernés par cette stratégie.	Non précisé.	Création d'un tableau de bord avec des indicateurs de suivi des actions de la SLGRI (mise à jour annuelle). Programmation d'un bilan approfondi à mi-parcours en lien avec les démarches locales existantes (notamment une démarche PAPI).
<b>TRI de Saintes-Cognac-Angoulême (16)</b>	22/12/16	EPTB Charente	Constitution d'un comité de pilotage (examen des orientations des parties prenantes, définition des objectifs stratégiques et validation du programme d'action) et de 4 ateliers de travail thématiques.	Non précisé.	Non précisé.
<b>TRI de La Rochelle-Île de Ré (17) – Île de Ré</b>	18/10/18	Communauté de communes de L'Île de Ré	Concertation des parties prenantes par l'intermédiaire d'un questionnaire d'enquête, d'entretiens, d'ateliers thématiques et d'une réunion de restitution. Constitution de deux instances (comité de pilotage et comité technique) pour la validation de la stratégie.	- Copil : la communauté de communes de l'île de Ré assure le secrétariat - Cotech : non précisé	La communauté de communes de l'île de Ré est chargée de l'animation de la démarche de mise en œuvre et de suivi de la stratégie.
<b>TRI de La Rochelle-Île de Ré (17) – La Rochelle</b>	25/04/19	Communauté d'agglomération de La Rochelle	Questionnaire d'enquête (sur les aléas, les enjeux et les ouvrages de protection) adressé à chaque commune du territoire. Mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique et d'ateliers de concertation.	Non précisé.	Suivi à planifier avec définition d'indicateurs et réunions tous les ans ou tous les deux ans au plus.
<b>TRI du Littoral Charentais Maritime (17)</b>	19/04/18	EPTB Charente, Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE de la Seudre (SMASS), Syndicat Mixte du Développement durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)	Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Concertation des parties prenantes au cours d'un atelier sur chacun des 4 territoires suivants de la SLGRI : estuaire de la Seudre, estuaire de la Gironde, Ile d'Oléron, Baie d'Yves et estuaire de la Charente.	Non précisé.	Non précisé.
<b>TRI de la Baie de l'Aiguillon (17)</b>	Stratégie en cours	Syndicat Hydraulique du Nord Aunis (SYHNA)	Stratégie en cours d'élaboration.	Sans objet.	Stratégie en cours d'élaboration.

<sup>4</sup> Date de l'arrêté préfectoral départemental d'approbation de la SLGRI ou, en absence de l'arrêté, date de passage en CIB

SLGRI	Approbation	Structure porteuse	Démarche en phase d'élaboration	Présidence ou animation Copil/Cotech (phase d'élaboration)	Démarche en phase de mise en œuvre
	d'élaboration				
<b>TRI de Tulle-Brive-Terrasson (19)</b>	21/12/16	EPIDOR (EPTB de la Dordogne)	Constitution d'un comité de pilotage, tenue de réunions plénières, de rencontres de travail spécifiques, de rencontres bilatérales Epidor/élus locaux.	Non précisé.	Non précisé.
<b>TRI de Bergerac (24)</b>	03/01/17	EPIDOR (EPTB de la Dordogne)	Rencontres bilatérales entre EPIDOR et les élus locaux. Tenue de réunions de travail et de validation de la stratégie entre les parties prenantes.	Non concerné.	Réalisation d'un état d'avancement sur les dispositions et les actions de la stratégie par l'État et EPIDOR (une fois par an au minimum). Création d'un groupe de travail sur la vulnérabilité des territoires.
<b>TRI de Périgueux (24)</b>	23/12/16	EPIDOR (EPTB de la Dordogne)	Tenue de réunions des parties prenantes (présentation de la démarche, présentation et validation de la SLGRI). Rencontres bilatérales entre EPIDOR et les communes.	Non concerné.	Réalisation d'un état d'avancement sur les dispositions et les actions de la stratégie par l'État et EPIDOR (une fois par an au minimum). Création d'un groupe de travail sur la vulnérabilité des territoires.
<b>TRI du Bassin d'Arcachon (33)</b>	05/04/18	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)	Tenue de réunions thématiques d'échanges et de travail. Consultation des parties prenantes par écrit afin de finaliser le document.	Non concerné.	Non précisé.
<b>TRI de Bordeaux (33)</b>	05/04/18	Bordeaux Métropole	Tenue de réunions d'échanges entre la structure porteuse et les parties prenantes.	Non concerné.	Réunion des parties prenantes 1 à 2 fois par an.
<b>TRI de Libourne (33)</b>	04/04/18	EPIDOR (EPTB de la Dordogne)	Tenue de réunions des parties prenantes (présentation de la démarche, présentation et validation de la SLGRI). Rencontres bilatérales entre EPIDOR et les communes.	Non concerné.	Réalisation d'un état d'avancement sur les dispositions et les actions de la stratégie par l'État et EPIDOR (une fois par an au minimum).
<b>TRI de la Vilaine, de Rennes à Redon (35) – Bassin de la Vilaine</b>	16/09/16	EPTB Vilaine	Appui, pour l'organisation de la gouvernance, sur les instances des démarches locales : un comité de pilotage (CLE du SAGE Vilaine élargie aux maîtres d'ouvrages et financeurs du PAPI, aux communes du TRI et aux porteurs de SCoT du bassin), un comité technique (comité technique du PAPI existant) et d'un comité de concertation (réunissant des personnes aux compétences et milieux professionnels variés). Volonté de développer la culture du risque et la co-construction.	- Copil : président de la CLE du SAGE Vilaine - Cotech : animateur/secrétaire du cotech du PAPI	Organisation de la gouvernance dans le prolongement de celle mise en œuvre lors de la période d'élaboration (pour le comité technique). Volonté de rapprocher et croiser le comité technique de la SLGRI et celui du nouveau PAPI à venir (3 <sup>ème</sup> PAPI sur le bassin de la Vilaine).
<b>TRI de Dax (40)</b>	15/12/16	Institut Adour	Constitution d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de groupes de travail. Concertation avec chacune des communes sur les enjeux locaux.	Non précisé.	Constitution d'un groupe de travail dédié à la définition d'un outil de suivi d'évaluation de la SLGRI. Sélection de 14 indicateurs pour l'évaluation de la stratégie. Une note méthodologique propose des fiches « indicateurs » détaillant notamment l'objectif de l'indicateur, la fréquence de mesure, la méthode de calcul et le producteur de la donnée. Le suivi sera réalisé à travers les actions du PAPI dont l'élaboration est menée en lien étroit avec la démarche de suivi (lien indicateurs de suivi et actions PAPI).
<b>TRI d'Agen (47)</b>	29/01/18	Agglomération d'Agen	Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Tenue d'ateliers de concertation pour la production de compléments au diagnostic et la contribution aux réflexions pour la SLGRI.	- Copil : représentants de l'Agglomération d'Agen et de l'Etat (co-présidence)	Synthèse des objectifs et des axes de travail et des actions possibles de la stratégie sous la forme d'un tableau comportant notamment des indicateurs de suivi.
<b>TRI de Tonneins-Marmande (47)</b>	24/10/17	Communauté Val de Garonne Agglomération (VGA)	Constitution d'un comité de pilotage et de comités techniques thématiques. Rencontres entre les communes et VGA. Information régulière auprès des parties prenantes concernant l'état	- Copil : représentants de Val de Garonne Agglomération et de l'Etat (co-présidence)	Définition d'exemples d'indicateurs de suivi des actions de la stratégie.

SLGRI	Approbation	Structure porteuse	Démarche en phase d'élaboration	Présidence ou animation Copil/Cotech (phase d'élaboration)	Démarche en phase de mise en œuvre
			d'avancement de l'élaboration de la SLGRI.		
<b>TRI de Mende-Marvejols (48)</b>	31/10/17	Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)	Constitution d'un groupe de travail (pour la validation du diagnostic et des pistes d'actions), d'un comité technique (pour la prise en compte des besoins et la conciliation des intérêts des membres du comité), d'un comité des parties prenantes et d'un comité de pilotage (validation du projet de SLGRI).	Non précisé.	Constitution d'un comité de suivi composé des parties prenantes et se réunissant une fois par an afin d'entretenir les liens entre les acteurs du territoire). Suivi de la mise en œuvre de la stratégie au sein du comité de pilotage du PAPI du Lot (démarche locale existante). Réunion du comité de pilotage aux moments opportuns (mise à jour, révision, etc.).
<b>TRI Angers, Authion, Saumur (49) – Secteurs des Vals d'Authion et de Loire</b>	14/06/17 (CIB)	EPTB Loire	Enquête auprès des parties prenantes par questionnaire et organisation de groupe de travail thématiques. Constitution de trois instances : la <i>conférence des acteurs</i> qui réunit annuellement les parties prenantes pour le suivi du calendrier d'élaboration de la SLGRI et la mise en œuvre des actions (coprésidence assurée par le préfet de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire) ; le <i>comité de pilotage</i> qui réunit au moins deux fois par an les collectivités et les organismes engagés dans des actions. Il valide les documents et l'ordre du jour de la conférence des acteurs ; le <i>comité technique</i> qui réunit les services en charge d'actions de prévention et les représentants d'élus. Il propose des actions et un calendrier de mise en œuvre au comité de pilotage.	- Copil : sous-préfets de Saumur et Chinon (co-présidence) - Cotech : non précisé	Organisation de la gouvernance dans le prolongement de celle mise en œuvre lors de la période d'élaboration. Définition d'un tableau de synthèse de la stratégie ainsi que d'un calendrier prévisionnel de la réalisation des actions (priorités et d'échéances de réalisation).
<b>TRI de Châlons-en-Champagne (51)</b>	19/12/16	Syndicat Mixte du SCoT et du Pays-de-Châlons en Champagne	Constitution d'un comité de pilotage (validation de la stratégie), d'un comité technique (élaboration et suivi) et d'un comité technique restreint (rédaction des documents, de la formulation des propositions, etc.).	Non précisé.	Constitution de groupes de travail pour la déclinaison opérationnelle de la stratégie. Organisation de la gouvernance dans le prolongement de celle mise en œuvre lors de la période d'élaboration.
<b>TRI de Pont-Saint-Vincent, Nancy Damelevières, Saint-Die Baccart (54) – Meurthe-Madon (54)</b>	28/11/17	EPTB Meurthe-Madon	Le copil constitué pour l'élaboration du PAPI d'intention Meurthe a servi d'instance de discussion et d'échange pour l'élaboration de la stratégie locale.	Non précisé.	Non précisé.
<b>TRI de Nevers (58) – Secteur de Nevers</b>	26/12/16	Communauté d'agglomération de Nevers	Volonté d'intégrer les risques dans les projets locaux (responsabiliser les élus) et de communiquer auprès de la population. Projet de PAPI en 2017.	- Copil : président de Nevers Agglomération et Préfet de la Nièvre (co-présidence) - Cotech : représentant de la communauté d'agglomération et de la DDT	Mise en place d'une gouvernance partagée pour les démarches SLGRI et PAPI. Constitution d'un comité de pilotage se réunissant annuellement, d'un comité technique se réunissant plusieurs fois par an et suivant notamment l'avancement de la réalisation du programme d'action, l'évolution des indicateurs, les difficultés de mise en œuvre des actions, etc. et d'un comité de suivi constituant l'organe de concertation (parties prenantes, dont personnalités ou riverains) se réunissant une fois par an.
<b>TRI de Douai et une partie des TRI de Lens et Valenciennes (59) – Scarpe Aval</b>	29/12/16	Parc Naturel Scarpe Escaut	Constitution d'un comité de pilotage (validation de la méthode de travail et de la démarche de concertation, validation des étapes d'élaboration de la stratégie) et de 4 groupes de travail thématiques (travail sur les objectifs et les actions). Organisation d'ateliers territoriaux (séminaire de lancement de la démarche et partage des priorités, des enjeux, etc.). Réunions de consultation des élus.	Non précisé.	Poursuite de l'activité des groupes de travail pour l'élaboration du programme d'action.

SLGRI	Approbation	Structure porteuse	Démarche en phase d'élaboration	Présidence ou animation Copil/Cotech (phase d'élaboration)	Démarche en phase de mise en œuvre
<b>TRI du Côtier Basque (64)</b>	Stratégie en cours d'élaboration	Agglomération Côte Basque (ACBA), Agglomération Sud Pays Basque (ASBA)	Stratégie en cours d'élaboration.	Sans objet.	Stratégie en cours d'élaboration.
<b>TRI de Pau (64)</b>	29/07/19	Syndicat Intercommunal du Gave de Pau	Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique général et de comités techniques locaux (ateliers de travail).	Non précisé.	Création d'un comité de suivi.
<b>TRI de Perpignan, Saint-Cyprien (66)</b> – L'Agly – Le Réart – Le Tech – La Têt	06/09/18	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA), Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart (SMBVR), Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech (SIGA Tech), Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT)	Constitution d'un comité de pilotage (consultation des parties prenantes sur le projet de SLGRI).	- Copil : l'Etat et les quatre structures de bassin, porteuses des SLGRI	Constitution d'un comité de pilotage inter-SLGRI (charte de gouvernance « inter-SLGRI ») pour la mise en œuvre et le suivi de la SLGRI ayant pour mission, entre autres : – mettre à jour des indicateurs de suivi pour les dispositions communes aux quatre SLGRI ; – informer les principaux acteurs concernés sur l'avancement des SLGRI ; – assurer une cohérence entre les quatre SLGRI du TRI. Le comité de pilotage se réunira au moins 3 fois sur l'ensemble du cycle. Il est composé des services de l'État (présidence du comité), des quatre structures porteuses et d'un représentant de chaque structure composant les parties prenantes.
<b>TRI de Rouen-Louviers-Austreberthe (76)</b>	30/01/17	Métropole de Rouen	Constitution d'un comité de pilotage, d'un comité technique, d'un comité technique restreint (rédaction de la stratégie) et de groupes de travail.	Non précisé.	Organisation de la gouvernance dans le prolongement de celle mise en œuvre lors de la période d'élaboration. Réunion des comités au minimum une fois par an. Création de tableau de suivi et de mise en œuvre. Création et alimentation d'une base de données commune (pour la centralisation des données et des échanges avec l'État). Élaboration d'une stratégie de communication. Animation et pilotage des différents groupes de travail identifiés dans la SLGRI.
<b>TRI de Montauban-Moissac (82)</b>	20/04/18	DDT 82	Concertation élus locaux/DDT. Construction conjointe (collectivités/État) de la SLGRI au cours de 2 ateliers de travail (définition des objectifs, dispositions et actions prioritaires).	Sans objet.	Non précisé.
<b>TRI de l'Est-Var (83)</b>	21/12/16	Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), Communauté de communes du Golf de Saint-Tropez, DDTM du Var	Constitution d'un comité de pilotage (qui s'appuie sur la CDRNM du Var), d'un comité technique et d'un groupe de travail chargé de l'élaboration du contenu technique de la stratégie. Consultation des parties prenantes et du public avant l'approbation de la stratégie par le préfet de département. Animation conjointe des services des collectivités et de l'État.	- Copil : préfet du Var - Cotech : Syndicat Mixte de l'Argens, Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et DDTM du Var (animation conjointe)	Désignation d'un pilote, chargé de l'animation, du suivi et du rendu-compte des contributions pour chacune des dispositions de la SLGRI. Compte-rendu annuel de la mise en œuvre des dispositions (réflexions, travaux) au sein de la CDRNM.
<b>TRI de Châtellerault (86)</b>	22/07/16	EPTB Vienne	Constitution d'un comité de pilotage (examen et validation des propositions des parties prenantes) et de comités techniques (instances de travail thématiques avec les parties prenantes). Rencontres entre les communes du TRI et l'EPTB Vienne.	- Copil : Etat intervient en qualité de co-pilote, l'EPTB assure le secrétariat	La stratégie sera déclinée dans un PAPI dont la composition du copil est similaire à celle de l'élaboration de la SLGRI. Par conséquent, le copil du PAPI a également pour mission le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI.
<b>TRI d'Auxerre (89)</b> – Bassin versant de l'Yonne Médiann	26/12/16	DDT 89	Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Séminaire de 4 ateliers de travail associant des parties prenantes.	Non précisé.	Organisation de la gouvernance dans le prolongement de celle mise en œuvre lors de la période d'élaboration : un comité de pilotage (2 réunions minimum par an) pour la définition des mesures prioritaires

SLGRI	Approbation	Structure porteuse	Démarche en phase d'élaboration	Présidence ou animation Copil/Cotech (phase d'élaboration)	Démarche en phase de mise en œuvre
					annuelles, leur modalité de mise en œuvre et leur suivi. Association des parties prenantes pour la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie lors de journées de travail, en début et fin d'année.
<b>TRI de Saint-Joseph (La Réunion, 974)</b>	26/12/16	Commune de Saint-Joseph	Constitution d'un comité de pilotage (validation de la stratégie) et de groupes d'animation (rédaction de la stratégie).	Non précisé.	Organisation de la gouvernance dans le prolongement de celle mise en œuvre lors de la période d'élaboration. Missions du comité de pilotage : s'assurer de l'avancement des PAPI, préparer la programmation des actions, veiller au maintien de la cohérence de la stratégie, suivre les indicateurs, etc. Missions des groupes d'animation : aider à l'élaboration des PAPI, suivre la mise en œuvre des actions, informer le comité de pilotage de l'avancement du programme d'actions, élaborer et renseigner les indicateurs, etc.

Tableau 9 – Analyse de stratégies locales de gestion des risques d'inondation

## Annexe 5 : Proposition d'indicateurs

La liste des indicateurs proposés n'est pas exhaustive et ne s'applique pas nécessairement à toutes les SLGRI (Tableau 10).

Champs d'action	Indicateurs issus de ...			Exemples d'indicateurs
	SNGRI	PGRI <sup>5</sup>	Cerema <sup>6</sup>	
1 – Développement de la gouvernance	X			Représentativité des différents acteurs au sein des instances de suivi et de concertation
	X			Taux de gestionnaires de réseaux (sur le périmètre du TRI/de la SLGRI) impliqués dans les instances de suivi et de concertation
	X			80 % des ouvrages identifiés gérés par un maître d'ouvrage compétent d'ici 2022
			X	Nombre de coopérations intercommunales (prévision des crues, actions de communication, etc.)
			X	Mise à disposition des documents de présentation (support d'information) concernant la gouvernance locale
			X	Développement de la communication et des échanges entre instances locales de gestion de l'eau et des risques d'inondation (sollicitations, invitations, etc.)
			X	Mise en œuvre des actions d'accompagnement des collectivités dans la prise de compétence GEMAPI
2 – Améliorer la connaissance et a culture du risque		X		Mise en œuvre de programmes de formation des élus et des agents des collectivités territoriales
		X		Fréquence des opérations de communication et de sensibilisation auprès du public
			X	100% des DICRIM approuvés et/ou mis à jour depuis moins de cinq ans
			X	100% de communes ayant réalisé une réunion d'information préventive sur les risques au moins une fois tous les 2 ans (pour les territoires couverts par un PPR prescrit ou approuvé)
			X	Taux de communes du TRI ayant réalisé un inventaire et installé des repères de crue sur le périmètre du TRI
			X	100% des ERP du TRI ayant affiché une information sur les risques d'inondation et les consignes de sécurité d'ici 2022
3 – Préparation de la gestion de crise et raccourcissement du délai de retour à la normale	X			Adhésion au service APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'Échelle des Communes)
	X			Nombre de kilomètres de cours d'eau couverts par un réseau de surveillance et d'alerte
	X			Atteindre en 2022, 100% des PCS réalisés pour les communes qui en ont l'obligation depuis au moins deux ans
		X		Taux de couverture des communes de la SLGRI par un PCS approuvé
		X		Mise en place d'une stratégie de gestion des déchets en période d'inondation
		X		Identification des points névralgiques des réseaux dont le fonctionnement doit être rétabli en priorité et des mesures à mettre en place pour leur rétablissement
			X	Taux de communes du TRI ayant réalisé un exercice de gestion de crise
			X	80% des PCS des communes de la SLGRI réalisés d'ici 2022
			X	Mise en place d'une réserve communale de sécurité civile
4 – Réduction de la vulnérabilité, planifier l'organisation et l'aménagement du territoire		X		Nombre de documents de planification de l'aménagement (SCoT, PLU), dans le périmètre de la SLGRI, qui tient compte des prescriptions du PGRI relatives aux documents de planification
		X		Nombre de PPRI, dans le périmètre de la SLGRI, approuvés après l'approbation du PGRI, qui tient compte des prescriptions du PGRI relatives aux PPRI
		X		Nombre d'installations classées « IPPC » ou « SEVESO seuil haut » présentes dans le périmètre de la stratégie, et du taux de ces installations ayant fait l'objet d'une démarche pour la réduction de leur vulnérabilité
		X		Taux de la superficie imperméabilisée par rapport à la superficie totale des projets d'urbanisme
		X		Taux des projets urbains vulnérables intégrant des solutions techniques et organisationnelles de réduction de la vulnérabilité à l'opération
			X	60% des diagnostics de vulnérabilité des services publics présents sur le territoire du TRI réalisés d'ici 2022
			X	Réalisation des plans de gestion des eaux pluviales
	5 – Gestion des écoulements et zones d'expansion des crues	X		
		X		Élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales
		X		Surfaces d'espaces verts et de plantations le long des voiries ou sur les espaces publics
		X		Nombre de documents d'urbanisme élaborés ou révisés intégrant un inventaire des zones

5 D'après les PGRI Loire-Bretagne, Seine-Normandie, La Martinique et La Guadeloupe

6 Propositions Cerema issues notamment d'une recherche bibliographique pour les champs 2 et 3 [5]

Champs d'action	Indicateurs issus de ...			Exemples d'indicateurs
	SNGRI	PGRI	Cerema	
				humides
			X	Nombre de zones d'expansion des crues créées
			X	Linéaire de cours d'eau restaurés ou entretenus
			X	Mise en œuvre de dispositifs de ralentissements dynamiques sur les cours d'eau
			X	Actions d'enlèvement des embâcles organisées par an
			X	Programme d'entretien et de réhabilitation des lits et des berges des cours d'eau
6 – Ouvrages de protection (gestion et intégration dans la démarche globale de prévention)	X			Linéaire de digues existantes remis en état
		X		Population protégée par des digues, en précisant celle protégée par des ouvrages ayant une étude de danger en cours de validité, différenciée en fonction du niveau de protection apporté par l'ouvrage à l'échelle du ou des systèmes d'endiguement GEMAPI présent sur le périmètre de la SLGRI
		X		Linéaire de systèmes d'endiguement construits ou restaurés
			X	Recueil et analyse de retours d'expérience présentant d'autres modalités de protection que les digues
			X	Planification du contrôle et de l'entretien des systèmes d'endiguement

Tableau 10 – Propositions d'indicateurs

## Bibliographie

[1] Site internet AIDA, La réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement, Directive n° 2007/60/CE du 23/10/07 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, paragraphe A-II-1, [en ligne]. [https://aida.ineris.fr/consultation\\_document/891](https://aida.ineris.fr/consultation_document/891) (page consultée le 14/08/20)

[2] Plans de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle du district : des TRI aux stratégies locales – Premiers éléments de cadrage. *Rapport*, MEDE/DGPR/SRNI/BRM, août 2013, 45 p.

[3] Les Rencontres de l'ONEMA : Le SAGE, un outil de planification territoriale. *Lettre d'information* ", ONEMA, avril 2015, numéro 31

[4] Le partage des données pour une meilleure connaissance des risques naturels. Cahiers de l'ONRN n°3, mars 2019, pp. 63-83

[5] Méthodologie pour mesurer l'efficacité des stratégies locales de gestion du risque inondation et mener des actions correctives efficaces. *Article*, Marc KRASKOWSKI, ENSOSP, 10 avril 2017.



### Cerema Sud-Ouest

rue Pierre Ramond – CS 60013 – 33166 Saint-Médard-en-Jalles – Téléphone +33 (0)5 56 70 66 33 – [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)  
Siège social : Cité des mobilités – 25, avenue François Mitterrand – CS 92 803 – F-69674 Bron Cedex – Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

